

PADD et PLU Morzine Avoriaz

Le diagnostic territorial de la commune de Morzine-Avoriaz montre que:

- le tourisme de montagne est la principale activité autour de laquelle se structure l'ensemble du développement économique de Morzine-Avoriaz,
- les incidences liées au tourisme conditionnent toutes les composantes de ce territoire (vie sociale, organisation et fonctionnement urbain, gestion des espaces naturels, etc.)

Le PADD, comme le PLU, est élaboré en concertation entre les élus, les habitants, les associations, les services de la ville, etc...

Située au cœur d'un territoire de qualité, la commune de Morzine-Avoriaz doit mettre en œuvre des mesures fortes et courageuses, cohérentes avec une politique de développement durable afin de préserver un espace exceptionnel.

À partir de l'état des lieux de la commune, trois grandes thématiques ont été retenues et dégagées par le Conseil Municipal.

- Organiser et optimiser les déplacements
- Mieux maîtriser la gestion de l'espace
- Combiner économie et préservation des ressources

Le PLU dans le cadre du SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est l'outil de planification élaboré sur les 62 communes du Chablais par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).

Le SCOT va servir de cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'habitat, de déplacements, de commerces, d'environnement... Il devra également assurer la cohérence de toutes ces politiques et des documents d'urbanisme des communes (PLU).

Dans le SCOT, on peut par exemple décider de protéger le paysage d'une vallée, de coordonner les infrastructures de transport ou les extensions urbaines. Il peut être un moyen pour les communes de répartir entre elles un effort de construction : logements, services, équipements de loisirs,... Le PLU doit donc être compatible avec le SCOT.

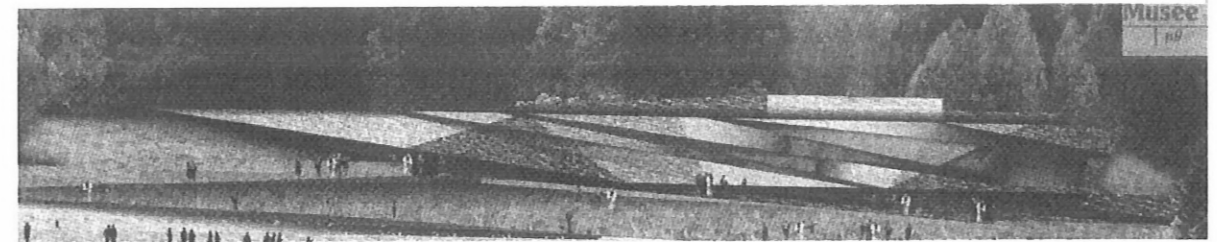
« Info commune » N° 16

Musée de l'ardoise conçu comme "un élément d'une architecture-paysage" dans la vallée des Ardoisières.

Extérieurement, une place prépondérante a été donnée au paysage et au site grandiose face aux falaises dans lequel le musée s'intègre parfaitement. Une façade minérale et allongée, conçue comme un banc d'ardoise organisé en strates successives, s'offre dès l'arrivée du visiteur. Cette façade s'avance en léger encorbellement de manière à abriter l'entrée et à plonger d'emblée le visiteur dans une semi obscurité, recréant l'ambiance de la mine. Ce bâtiment s'inscrit harmonieusement dans la topographie naturelle du lieu, comme un élément minéral qui émerge du sol. La façade se fera l'écho de la falaise d'en face en s'inspirant de la structure géologique en strates.

Cet avant projet définitif ayant été validé par les élus, le permis de construire pourrait être prochainement déposé.

La commune doit boucler le budget d'investissement de ce programme en recherchant des subventions auprès de tous les partenaires : Département, Région, Etat et Europe.



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 JUIN 2003

Validation dossier de candidature interreg III B

M. le Maire rappelle le contenu du programme européen Interreg III B. Il a pour but essentiel de sensibiliser les populations à la mobilité douce, écologique dans les Alpes afin de rendre durable le mode de vie. Cet objectif a amené des sites touristiques de plusieurs pays de l'arc alpin (Autriche, Allemagne, Suisse, Italie, Slovénie prochainement, ...) à vouloir créer entre eux des produits touristiques communs valorisant ce type de mobilité. Dès lors que les problématiques traitées sont transnationales, des financements européens sont versés à partir des parts nationales du FEDER (à hauteur de 50 % du coût du programme). Ils sont épaulés par des financements nationaux.

Dans le cadre du programme "Perles Alpines", il s'agit de créer des offres de services aux clients des stations européennes partenaires leur permettant de voyager, séjourner, en utilisant des moyens de transports écologiques et durables (train, bus électriques, vélo, etc...) et de développer une approche marketing adaptée à ces produits.

Dans le cadre du programme "Mobility Manager", il s'agit de résoudre une partie de nos problèmes de transports publics et de saturation du flot automobile par le recours à la mobilité douce et les modes de transports alternatifs à l'échelle régionale géré de manière cohérente sur l'ensemble de la vallée. Des études et des expérimentations seront menées (centrale de mobilité,...). La candidature française pour ce dossier sera portée par le Conseil Général, seule collectivité ayant légalement compétence pour l'organisation des transports interurbains.

Présentation des scénarii de l'U.T.N d'Avoriaz

Les conseillers approuvent la

nécessité d'accompagner le développement d'Avoriaz pour permettre de continuer l'aventure dont ils soulignent aussi qu'elle est indissociable de celle de Morzine contrairement à ce qu'affirment aujourd'hui certains résidents secondaires d'Avoriaz. Quelques uns estiment d'ailleurs que cette démarche séparatiste est pour eux un obstacle dans le choix de l'un ou l'autre des scénarii proposés.

Tous également soulignent l'absolue nécessité de prendre les choses dans un ordre satisfaisant et notamment précisent que le PLU est prioritaire sur la démarche U.T.N.

Ils ne souhaitent pas à ce stade se prononcer car ils attendent des éléments complémentaires sur :

- Le domaine skiable en précisant en particulier les créations de pistes nouvelles.
- Le chiffrage et l'évaluation de l'impact des restructurations d'appartements sur la perte de lits.

Site prévu au niveau de l'aire de vol libre

« Info commune » N° 12

M. le Maire rappelle le contenu du programme européen Interreg III B. Il a pour but essentiel de sensibiliser les populations à la mobilité douce, écologique dans les Alpes afin de rendre durable le mode de vie. Cet objectif a amené des sites touristiques de plusieurs pays de l'arc alpin (Autriche, Allemagne, Suisse, Italie, Slovénie prochainement, ...) à vouloir créer entre eux des produits touristiques communs valorisant ce type de mobilité. Dès lors que les problématiques traitées sont transnationales, des financements européens sont versés à partir des parts nationales du FEDER (à hauteur de 50 % du coût du programme). Ils sont épaulés par des financements nationaux.

Dans le cadre du programme "Perles Alpines", il s'agit de créer des offres de services aux clients des stations européennes partenaires leur permettant de voyager, séjourner, en utilisant des moyens de transports écologiques et durables (train, bus électriques, vélo, etc...) et de développer une approche marketing adaptée à ces produits.

Dans le cadre du programme "Mobility Manager", il s'agit de résoudre une partie de nos problèmes de transports publics et de saturation du flot automobile par le recours à la mobilité douce et les modes de transports alternatifs à l'échelle régionale géré de manière cohérente sur l'ensemble de la vallée. Des études et des expérimentations seront menées (centrale de mobilité,...). La candidature française pour ce dossier sera portée par le Conseil Général, seule collectivité ayant légalement compétence pour l'organisation des transports interurbains.

Présentation des scénarii de l'U.T.N d'Avoriaz

Les conseillers approuvent la

nécessité d'accompagner le développement d'Avoriaz pour permettre de continuer l'aventure dont ils soulignent aussi qu'elle est indissociable de celle de Morzine contrairement à ce qu'affirment aujourd'hui certains résidents secondaires d'Avoriaz. Quelques uns estiment d'ailleurs que cette démarche séparatiste est pour eux un obstacle dans le choix de l'un ou l'autre des scénarii proposés.

Tous également soulignent l'absolue nécessité de prendre les choses dans un ordre satisfaisant et notamment précisent que le PLU est prioritaire sur la démarche U.T.N.

Ils ne souhaitent pas à ce stade se prononcer car ils attendent des éléments complémentaires sur :

- Le domaine skiable en précisant en particulier les créations de pistes nouvelles.
- Le chiffrage et l'évaluation de l'impact des restructurations d'appartements sur la perte de lits.

« Bo-Bournaud » ou « Beau Bournon », (haute vallée de la Dranse de la Manche)

« Info commune » N° 14

L'accent a particulièrement été mis sur la préservation de l'environnement puisque ces bâtiments seront construits selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale). D'autre part, un nouveau sentier va être tracé pour relier le futur refuge au GR5 (sentier de Grande Randonnée qui relie le Léman à la Méditerranée) mais aussi au Tour des Dents Blanches, fréquenté par les randonneurs franco-suisse.

Mais le projet n'est pas exclusivement touristique puisque la vocation première du rachat de cet alpage était de sauvegarder le patrimoine bâti et réinstaurer une activité agricole dans des équipements modernisés et fonctionnels sur cet alpage qui compte 150 hectares de pâture et trois bâtiments (2 à l'Aiguille et 1 à Bô-Bournaud). Rappelons que ces derniers étés, les bêtes (principalement chèvres et moutons) montent à nouveau à l'Aiguille pour entretenir ces paysages.

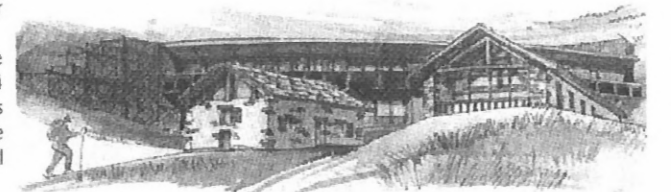
Ce projet pourra se réaliser grâce aux aides de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général 74 et du Contrat de Plan État/Région. Les études architecturales seront financées grâce à l'Europe dans le cadre du programme Leader+ auquel adhère la commune.

L'aménagement des chalets de l'Aiguille

Suite au rachat en 2003 de l'unité pastorale de Bo-Bournaud-l'Aiguille, la commune envisage de réaliser un refuge à l'Aiguille, à l'emplacement des chalets actuel.



Le refuge offre un total de 39 couchages répartis entre les deux bâtiments, un logement pour le gardien et une salle hors sac librement accessible l'hiver.



Le bâtiment principal sera complètement intégré au relief mais offrira une très belle vue vers la vallée et les sommets voisins.

« Info commune » N° 15

LA PROTECTION DE L'HABITAT

Depuis plusieurs années, le Conseil Général 74 et la commune de Morzine-Avoriaz participent à la protection de l'habitat traditionnel par une aide à la rénovation, accordée aux particuliers propriétaires dont l'habitation a 60 ans et plus, pour des travaux répondant à certains critères.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Conseil général a souhaité homogénéiser sa politique d'aide en faveur du patrimoine bâti et s'appuie sur le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour en définir les modalités.

La commune de Morzine-Avoriaz vient donc de signer une convention avec le CAUE pour ce programme qui se déroulera de 2006 à 2010.

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX COMPLÉMENTAIRES

Chronologie indicative

- Epoque romaine : occupation du territoire savoyard par la tribu gauloise des Allobroges
 15ème siècle : la Maison de Savoie réunit le comté de Genève, les seigneuries du Faucigny et du Chablais
 1606 fondation de la paroisse autonome de Morzine par Saint François de Sales
 1734 début de l'exploitation de l'ardoisière aux Crêts
 1792-1815 annexion de la Savoie par la France
 1803 construction de l'actuelle église Sainte Marie Madeleine
 1815 congrès de Vienne, la Savoie réintègre le royaume de Piémont Sardaigne.
 1860 annexion de la Savoie et de Nice par la France (ratifié par plébiscite). L'ancien duché forme les départements de Savoie et Haute-Savoie.
 1920 ouverture du premier hôtel de tourisme de Morzine, le « Grand Hôtel » par François Baud
 1934 inauguration du téléphérique du Pléney Morzine
 1960 Jean Vuarnet médaillé d'or aux Jeux Olympiques de Squaw Valley prend la direction de la station
 1961 Gérard Brémond nommé promoteur de la station d'Avoriaz (et fondateur de la société « Pierre et Vacances »)
 1963 inauguration du téléphérique d'Avoriaz
 1967 ouverture de la nouvelle station
 2001 acquisition du « Groupe Maeva », deuxième opérateur de résidences de tourisme en France (138 résidences et hôtels) par Pierre et Vacances
 2003 approbation du périmètre du SCoT du Chablais, défini par le SIAC, par le Préfet de Haute-Savoie

Source : Morzine-Avoriaz Magazine (2006-2007)



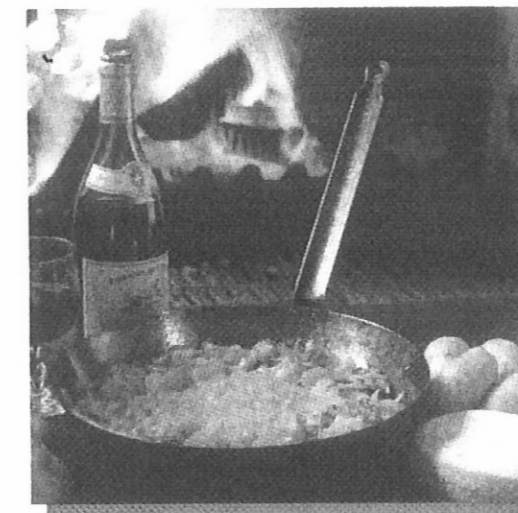
Pierres et bois pour vivre au coin du feu

A l'origine le chalet était l'habitation d'alpage que le paysan montagnard habitait durant l'estive (transhumance des troupeaux sur les prairies d'altitude). De pierres et de bois, le chalet passait l'hiver sous la neige. Au XIX^e siècle, sous l'impulsion des citadins qui investirent les montagnes, le terme "chalet" s'est généralisé à toutes les habitations de montagne, fermes, granges ou montagnettes. Il est autant d'architectures traditionnelles de chalets que de régions d'habitation, mais il persiste des caractères forts : les charpentes et murs de bois, les greniers à foin et balcons de séchage, les toits de lauzes ou de tavaillons et surtout un savoir-faire artisanal que les architectes actuels aiment heureusement à reproduire dans les chalets neufs ou réhabilités.

L'ardoisière des Sept-Pieds

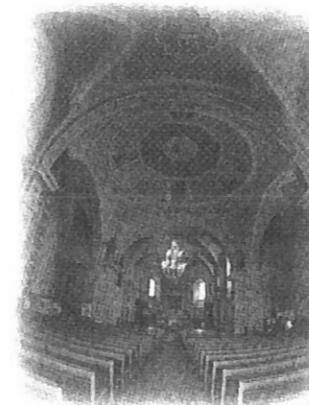
On situe le début de l'exploitation commerciale de l'ardoise de **Morzine** en 1734, mais l'ardoise était probablement extraite dès le 15ème siècle et utilisée sous forme de lauzes pour la couverture des chalets et des greniers. C'est aux alentours de 1800 que l'on commença à fendre ces lauzes en feuillet réguliers et à les tailler en ardoises. Cette invention ouvrit un formidable débouché aux carrières du secteur. L'ardoise est de grande qualité : résistante, insensible au gel, esthétique (gris-bleu finement veinée).

Cette activité fournit aux familles de Morzine un nécessaire complément de ressources et permet de réduire le phénomène d'émigration saisonnière. A la fin du 19ème siècle, 250 hommes étaient occupés l'hiver par les ardoisières fournissant jusqu'à deux millions d'ardoises convoyées par de lourds chars aux marchés de Thonon, Thônes et Taninges. Certaines mines s'enfoncent dans la falaise sur une longueur de 350 mètres. Cinq mines sont encore ouvertes aujourd'hui.



LE GRATIN DE NOVEMBRE ET LE GÂTEAU DE SEMOULE, PAR THIERRY THORENS

Ces deux plats sont vraiment d'inspiration morzinoise. Le gratin de novembre plonge le gourmet dans ces automnes magnifiques où il fallait aller à la foire et ramener des châtaignes, la friandise pour les premiers frimas. Puis il faut les accommoder avec des légumes de Morzine dont la rave, cette grosse racine rouge et succulente, qui a valu à tous les savoyards le nom de « mangeurs de rave ». Pour le dessert, ce gâteau de semoule est une recette vraiment sympa, facile à faire. C'était le dessert requinquant pendant les rudes hivers. La semoule, il y en avait toujours, elle ne s'abîmait jamais. Un peu de cannelle, du lait et du sucre, c'est le dessert aux joyeuses odeurs d'enfance en montagne...



L'église Sainte Marie-Madeleine de Morzine

Construite au début de 1825, c'est la seule église ayant 2 styles de construction complètement différents : Extérieur : baroque savoyard - Intérieur : Néo Classique style Sarde avec beaucoup de couleur.

Chalets d'alpage : un enjeu patrimonial

Les installations anciennes accompagnent l'activité agropastorale. Les "chalets" d'alpage marquent ainsi le paysage montagnard. L'évolution de l'économie agricole menace certains alpages de déprise. Des bâtiments sont mis aux normes sanitaires et beaucoup sont vendus pour des usages non-agricoles. Transformées, agrandies et aménagées, ces constructions perdent souvent leur caractère qui naît de l'adéquation entre formes et usages. La conservation de quelques bâtiments, témoins de la culture pastorale, est un enjeu important de même que la préservation des espaces ouverts d'alpage tant pour le paysage que pour la bio-diversité. Depuis 3 ans, le CAUE et la Société d'Economie Alpestre, avec l'aide du Conseil Général, réfléchissent à ces thèmes par la constitution d'un inventaire des bâtiments présents dans les unités pastorales et par une expérimentation sur la commune de Thônes.

CAUE Haute-Savoie
 CONSTRUIRE EN MONTAGNE
 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Refuges : un enjeu environnemental

Les pratiques sportives en montagne ont assez rapidement nécessité des installations spécifiques. Le développement touristique et l'évolution des attentes provoquent là aussi des transformations importantes. L'alternative entre l'hôtel d'altitude et l'abri du sportif pose la question du type de rapport entre l'homme et la montagne. Quelle montagne voulons-nous ? Derrière la générosité de l'idée de rendre accessible à tous des espaces exceptionnels, c'est la disparition des caractéristiques de ces espaces qui est en jeu par la pression qui s'y exerce. La Direction Régionale de l'Environnement, a donc confié aux CAUE des trois départements alpins et à l'école d'architecture de Grenoble une mission de réflexion sur le sujet. Il s'agit pour cette direction en charge de la protection des sites de fixer sa doctrine.

CAUE Haute-Savoie
 CONSTRUIRE EN MONTAGNE
 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

